

Compte-rendu du Conseil Municipal du 17/01/2019

Présents : Joris HURIOT, Brice MARLANGEON, Bruno HURIOT, Christine MACHAL LABAYE, Frédéric PERROSE, Janine TRELAT, Christelle LOMBARD, Francis GUILLET

Excusés : Karim LHUILLIER (pouvoir à Brice MARLANGEON), Magali CHATELAIN, Gaëtan KANY, Olivier ANDRE

Secrétaire de séance : Francis GUILLET

Début de séance : 18h30

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26/11/2018

Approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du compte rendu des décisions exercées par le Maire par délégation du Conseil Municipal

Approuvé à l'unanimité.

3. Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire – Opposition au transfert de la compétence eau à compter du 01/01/2020

La loi NOTRe rendait obligatoire le transfert de la compétence « eau » aux Communautés de Communes au 1^{er} janvier 2020.

Le législateur a reporté cette échéance au 1^{er} janvier 2026. Cependant, pour bénéficier de cette prolongation, il est nécessaire de délibérer (communes et EPCI) avant le 1^{er} juillet 2019.

Monsieur le maire précise à l'assemblée qu'à ce jour, la Communauté de Communes n'est pas opérationnelle pour détenir cette nouvelle compétence : contraintes en termes de moyens physiques et financiers.

A l'unanimité, les élus s'oppose au transfert de la compétence « eau ».

4. Forêt communale – Renouvellement d'engagement à la certification PEFC

La commune est propriétaire de parcelles de bois.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité pour la commune d'adhérer au processus de certification PEFC. Il informe les élus des modalités et les conditions de cette adhésion.

Approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire profite de ce point pour indiquer que, dans le cadre du projet de desserte forestière, la commune bénéficiera d'aides publiques à hauteur de 80 %. Le renouvellement de l'engagement à la certification PEFC est indispensable pour prétendre aux subventions sollicitées.

5. Vote de crédits

Concernant la réfection d'enrobés route de Ravenel :

La route de Ravenel a été rénovée en 2018, avec un engagement de 20 028.00 € HT pour la commune.

Pour information, les travaux ont été réalisés par l'entreprise Colas, avec un accord pour un paiement début 2019.

Approuvé à l'unanimité.

Concernant la commande d'un audit énergétique dans le cadre de la réhabilitation de l'ancienne maison des sœurs :

La commune s'engage dans le dispositif Climaxion.

A ce titre, un audit énergétique et trois tests d'étanchéité à l'air doivent être menés sur le bâtiment.

Monsieur le Maire présente le devis de l'établissement « EFFIMAIT », pour un montant TTC de 3 000 €. Cet audit comprend trois prestations : « avant, pendant et après les travaux ».

Cet audit est en cours. M. MICALLEF, supervise cette démarche.

Approuvé à l'unanimité.

6. Projet de réhabilitation de l'ancienne maison des sœurs – Demandes de subventions : DSIL (contrat de ruralité) – Département – Région – CARSAT

Monsieur le maire précise que d'autres demandes d'aides financières peuvent être formulées dans le cadre du projet de réhabilitation de l'ancienne maison des sœurs. Le détail est présenté ci-dessous :

| Partenaires | Taux | Base subventionnable | Montant |
|--------------------------|------------|----------------------|---------------------|
| DETR | 40% | 534 180.14 € | 213 672.06 € |
| Contrat de Ruralité | 22% | 534 180.14 € | 117 519.63 € |
| Conseil Régional | 28% | 97 313.95 € | 27 247.91 € |
| Conseil Départemental | 24% | 703 836.44 € | 168 920.75 € |
| Climaxion | | | 38 000.00 € |
| TOTAL SUBVENTIONS | 80% | | 565 360.34 € |
| AUTOFINANCEMENT | 20% | | 138 476.10 € |

Le commencement des travaux est espéré pour novembre 2019.

La CARSAT, caisse d'assurance retraite, pourrait apporter un soutien financier via un prêt à un taux zéro.

Une autre alternative serait la Banque des Territoires, qui propose des prêts à faible taux.

Monsieur le Maire indique aux élus qu'une estimation des loyers a été réalisée par l'agence immobilière « IMMOEXPERT » de Madame BABOUHOT. L'estimation annuelle s'élèverait à 31 320,00 €. Néanmoins, Monsieur le Maire indique que les loyers seront probablement diminués pour qu'ils restent accessibles.

Approuvé à l'unanimité.

7. Proposition de gel de la revalorisation des loyers communaux hors baux commerciaux

Chaque année, une revalorisation de l'indice des loyers est mise en œuvre au niveau national. Monsieur le Maire propose le gel de cet indice pour les années 2019 et 2020 pour les logements communaux, hors baux commerciaux.

Validé à l'unanimité.

8. SCoT – Charte d'engagement de lutte contre la pollution lumineuse

Le SCoT des Vosges Centrales soumet à chaque commune une charte « Eclairer juste » pour s'engager contre la pollution lumineuse.

Monsieur le Maire présente cette charte aux élus et précise que Mattaincourt met déjà en pratique les éléments présentés dans la charte. A titre d'exemple, un arrêt de l'éclairage public entre 00h00 et 04h30 est appliqué sur tout le territoire communal.

9. Information sur la concertation préalable liée au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Nappe des Grès du Trias (SAGE GTI)

Monsieur le Maire présente le contexte et les enjeux du SAGE GTI.

La nappe des GTI est la première ressource en eau de l'Ouest des Vosges. Le déficit identifié concerne le secteur Sud-Ouest de ce périmètre : Vittel, Contrexéville, Bulgnéville, Martigny-Les-Bains. Il est d'environ 1 million de m³ annuel pour 3 millions de m³ prélevés. Sur ce secteur, les usages principaux de l'eau sont pour moitié domestiques (collectivités et abonnés) et pour moitié industriels (Nestlé Waters, Ermitage).

Fin de la séance : 20h15.